Une autre vie s'invente ici

Parcs naturels régionaux de France

Comment le paysage peut il contribuer à renaturer un espace ?

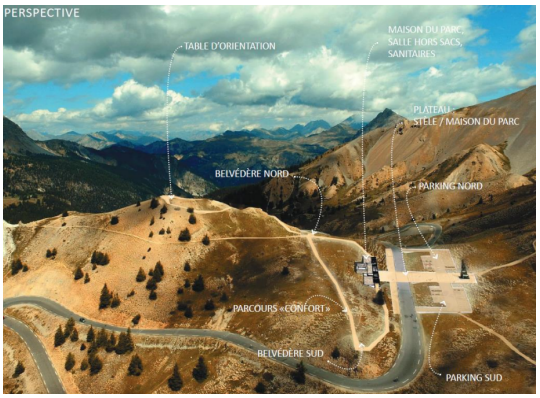

Projet de renaturation du Col Izoarde - Crédit PNR Queyras

La renaturation comme solution - Crédit PNR Ballons des Vosges

Planter un arbre dans le Luberon - Crédit H. Vincent

Webinaire du 26 janvier 2023

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
Liberté Égalité Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Parcs naturels régionaux de France

COMMENT LE PAYSAGE PEUT-IL CONTRIBUER À RENATURER UN ESPACE ?

Mots clés : renaturation, paysage, perméabilité, végétalisation, gestion des eaux, trame verte et bleue, cadre de vie, biodiversité

LIENS UTILES

Accéder aux synthèses des webinaires :
https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/visio-conference-du-reseau-amenagement-du-territoire

S'inscrire à la newsletter de la Fédération des Parcs :
https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/la-federation/newsletter

Chaîne YouTube #Inventer Demain :
https://www.youtube.com/watch?v=EtUAlk3xdZU&list=PLNc_1dg3gWHcDurnOpwEeiEAyZWWdlP4Z

FOND DOCUMENTAIRE

- Projet de renaturation des berges de la bienne à Saint-Claude dans le Parc du Haut Jura : ici
- Présentation vidéo de Renaturation de l'Yvette, Parc de la Haute vallée de Chevreuse : ici
- Appel à initiatives : "la renaturation comme solution" dans le Parc des ballons des Vosges : ici
- Projet de renaturation de cours d'écoles dans le Parc du Luberon : ici
- Renaturer les sols - Des solutions pour des territoires durables - OFB et CDC Biodiversité : ici
- Communiqué de presse, habiter-parc.fr, la plateforme pour devenir acteur de son cadre de vie : ici
- Podcast sur la restauration de la mangrove de Jarry, Office international de l'eau : ici
- « Végétal local et Vraies messicoles - Quelles utilisations de ces marques par les PNR ? (accès réservé aux PNR) » : ici
- Site internet Nature for City Life "Nature ta ville !" ici
- Site internet Plante et cité, (partenaire de la marque végétal local : ici
- Podcast "Les petits ruisseaux, mieux gérer l'eau grâce à la nature", épisode 5 : la mangrove de Jarry : ici
- Plateforme aides-territoires : ici
- Publication de l'Agence régionale de la biodiversité en Ile de France « Renaturer les villes : méthodes, préconisation et exemples » : ici
- Centre de ressources "Génie Écologique" : ici
- Passage Délicat : Penser et panser le territoire, Pierre Leroy

CONTACTS :

Nicolas Sanaa, aménagement du territoire - nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr - 06.99.94.42.42

Fabien Hugault, charte/enseignement supérieur - fhugault@parcs-naturels-regionaux.fr - 06.99.93.82.91

INTRODUCTION

Par Dorine Laville, cheffe du bureau des paysages et de la publicité
au Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires.

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
Liberté
Égalité
Fraternité

Ce webinaire s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre le bureau des paysages et la fédération des Parcs naturels régionaux. Ce partenariat lancé en 2012 a été renforcé en 2023 pour mettre l'accent sur le projet local comme garant d'un paysage de qualité.
Les principaux objectifs sont :

- Prendre en compte le projet de territoire comme levier principal impactant la qualité du paysage à travers l'alimentation, l'agriculture, l'habitat, la mobilité, et l'énergie.
- Valoriser et diffuser les bons exemples pour démontrer que l'approche par le paysage contribue au bien vivre ensemble et aux besoins des habitants en prenant en compte les particularités des territoires.
- Prendre en compte de la valeur intégrative du paysage et du projet local dans les chartes de Parcs à travers des approches thématiques

Plusieurs évènements vont marquer l'année 2023 :

- Les 30 ans de la loi paysage : un événement national sera organisé à Paris pour mettre la loi en perspective grâce à un regard croisé entre les services de l'Etat et les territoires. La loi paysage est importante pour les Parcs : elle inscrit leur vocation à préserver les paysages et donne une portée juridique à la charte en instaurant un lien de compatibilité avec les documents d'urbanisme. Les Parcs couvrent 20% du territoire national : c'est un accélérateur pour la prise en compte du paysage dans le territoire. Le Parc des Vosges du Nord est candidat pour organiser un événement autour des 30 ans.
- Refonte de la méthodologie de l'atlas des paysages : Comment l'atlas peut-il contribuer au projet de territoire et devenir une aide à la décision ? La FPNRF participe à ces deux chantiers
- Créer un standard de données géolocalisées
- Renforcer les liens avec l'enseignement supérieur en valorisant l'approche paysagère dans les enseignements
- Mise en place d'un partenariat avec la FNCAUE et l'AMF pour proposer des sessions de formation des élus au paysage à partir de septembre 2023.
- Appel à projet plan de paysage qui récompensera 20 lauréats. L'AAP sera lancé en février 2023.

Le paysage est un levier décisif pour la renaturation : il permet à partir d'une zone artificialisée de se projeter vers un territoire désirable. Cette notion est importante pour les habitants, surtout s'ils contribuent à façonner leur paysage en étant associés aux projets.

Concernant le fonds vert : une entrée paysage et biodiversité a été créée pour que les projets de territoire en lien avec la biodiversité ou issus de démarches paysagères puissent être récompensés. Toutes les informations se trouvent sur le site du ministère et sur la plateforme aide territoire.

I. STRUCTURER L'OFFRE TERRITORIALE PRÉSENTATION DE LA PLATEFORME HABITER-PARC.FR

Par Ophélie Peirin, chargée de mission marketing territorial à la Fédération des Parcs.

Parcs naturels régionaux de France

Accompagner les territoires de projets à structurer leur offre territoriale

- Plateforme créée dans le cadre de l'université populaire. Elle propose des outils propices destinés à rendre les habitants acteurs en alimentant une plateforme en continu à travers différents outils et exemples participatifs.
- Les objectifs sont de développer une participation citoyenne dans le cadre de projets d'aménagement (qu'est ce qu'un projet local, comment mettre en réseau et accompagner les acteurs du territoire?), Rendre les habitants davantage acteurs de leur cadre de vie, Favoriser la participation des habitants dans les territoires de Parcs en alimentant en contenus, Association d'outils, d'exemples participatifs et petites annonces, Développer la participation citoyenne dans le cadre de projets d'aménagement menés au sein des Parcs.
- Le projet a vu le jour fin 2022 suite à un travail d'animation avec 3 Parcs pilotes (Brenne, Chartreuse et Préalpes côte d'Azur), la fédération et le concepteur de la plateforme. Aujourd'hui, la plateforme est accessible aux 58 Parcs.

- Genèse du projet : visioconférence organisée pour sélectionner les informations pertinentes à partager dans le cadre d'une démarche territoriale. Mise en avant de l'importance des informations pédagogiques pour aider les habitants à s'inscrire dans le territoire et à s'informer sur l'offre proposée par chaque Parc.
- Plusieurs entrées : fiches thématiques, annonces immobilières, outils médias (inventer demain, marque "valeurs Parcs", offre touristique "destination Parcs", Actualités. La plateforme est désormais accessible à tous les Parcs.

II. LES DIFFÉRENTES APPROCHES DE LA RENATURATION

Par Kathleen Monod, coordonnatrice thématique aménagement du territoire à l'Office français de la biodiversité, et Thierry Mougey, chargé de mission biodiversité et gestion de l'espace à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

Quelle(s) définition(s) du mot renaturation ?

- La renaturation est un "mot valise" aux multiples définitions qui peuvent se résumer en 3 approches principales :
  - Une approche liée à la restauration écologique et à la requalification paysagère : viser un retour au naturel ou semi-naturel des espaces dégradés par les activités humaines. Exemples cités : Vallée de la bruche, capitale française de la biodiversité 2022 sur le thème biodiversité et paysage / renaturation du cours d'eau de l'Yvette / réhabilitation de la friche industrielle de PCUK à Wattrelos / renaturation du site du Cap Fréhel, grand prix national du paysage 2022 ;
  - Une approche issue de l'article L120-2-1 du code de l'urbanisme qui définit l'objectif "Zéro Artificialisation Nette" et la renaturation comme un processus de refonctionnalisation des sols : c'est la première fois que le code de l'urbanisme prend en compte les fonctions des sols. L'objectif ZAN va sans doute être un accélérateur de la renaturation, notamment grâce aux facultés offertes aux collectivités de définir des zones préférentielles de renaturation au sein des SCoT ou des secteurs à renaturer des OAP de PLU(i).
  - Une approche territoriale et pluridisciplinaire : donner plus de place à la nature dans les espaces urbanisés grâce au croisement d'enjeux liés à l'adaptation au changement climatique, à la préservation de la biodiversité,… Ces enjeux de rafraîchissement des villes, d'accès aux espaces verts, gestion des eaux pluviales, restauration de continuités écologiques, amélioration du cadre de vie, renouvellement des paysages urbains permettent de faire le lien avec les SAFN (solutions d'adaptations fondées sur la nature). Ces projets associent les paysagistes, urbanistes, écologues, pédologues, des hydrogéologues et croisent les disciplines.
- La renaturation se décline à différentes échelles territoriales, d'une opération ponctuelle de replantation à la réhabilitation d'un quartier, en passant par la planification territoriale. La renaturation suppose un "dialogue" entre l'échelle des opérations de réaménagement et celle des stratégies territoriales de renaturation.
- Mais avant de penser à renaturer, il est impératif de préserver le paysage et la biodiversité existants.

III. S'APPUYER SUR UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER POUR ATTEINDRE SES OBJECTIFS EN MATIÈRE DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

Par Charlotte Boex de l'Association des EPF Locaux et Fabien Derse chargé d'opérations foncières à l'EPFL d'Alsace.

Qu'est ce qu'un EPFL, quelles missions et exemples d'implication dans des projets de renaturation

- Les 24 EPFL représentent 14 millions d'habitants et 7000 communes dont 8 métropoles. Ils ont la compétence d'assister les collectivités territoriales dans la stratégie foncière en les accompagnant pour réaliser des acquisitions foncières et immobilières dans le but de constituer des réserves foncières ou réaliser des opérations d'aménagement. Ils dégagent du temps et des moyens en assurant le portage et la gestion du foncier.
- Domaines d'actions des EPFL : études pré opérationnelles (diagnostics fonciers des territoires et évaluations immobilières), négociations pour acquérir les biens (à l'amiable ou procédures juridiques grâce à la délégation du droit de préemption et d'expropriation qui leur est délégué), gestion des biens (marchés de travaux, conventions

de mise à disposition, gestion locative des biens, …), assistance des collectivités en matière financière et comptable, organisation de travaux de désamiantage, de dépollution et de sécurisation des biens.

- Les EPFL interviennent sur les dents creuses, les friches industrielles et commerciales. Ils élaborent des programmes d'intervention : projets de logements, équipements publics, revitalisation de centres bourgs, sauvegarde de patrimoines et préservation d'espaces naturels agricoles et à risque.
- Depuis la loi climat et résilience, les EPFL ont pour mission de limiter l'artificialisation des sols et de contribuer aux politiques d'adaptation des territoires en recul des traits de côte. Sur les espaces naturels, les interventions se font en coopération avec les SAFER.
- Les EPFL interviennent souvent sur les fonciers où des projets sont déjà à l'étude, contrairement aux opérations de renaturation. Avec le fonds vert annoncé récemment, les EPF vont pouvoir mener de plus en plus de projets car ils peuvent être directement bénéficiaires du fonds.
- Quelques exemples d'intervention des EPFL dans des projets de renaturation
  - Projet vert foncier "redonner du vert à nos centres villes" en Guadeloupe : opérations de renaturation de jardins partagés et réalisation d'aménagements paysagers pour restaurer la biodiversité, améliorer le cadre de vie, lutter contre les îlots de chaleur et améliorer la santé des populations. L'EPFL a acquis des parcelles à Pointe-à-Pitre puis a recensé les parcelles qui présentent un intérêt écologique sur le territoire.
  - EPFL d'Auvergne : coopération avec les Parcs du Livradois Forez (membre des ateliers d'urbanisme) et des volcans d'Auvergne (membre de la commission Unesco). Il met à disposition son ingénierie, le service études et observation foncière pour mener des études pré opérationnelles sur les centres bourgs ruraux.
  - Renaturation de l'ancien site piscicole de la Sauer dans le Parc des Vosges du Nord (dans le cadre du programme Life biocorridors) : l'EPFL a été sollicité pour porter le projet et acheter l'intégralité du foncier nécessaire au réaménagement et à la renaturation du site. Il est intervenu en parallèle du Parc et sollicité un dispositif d'aide aux friches suite à la découverte de pollution pyrotechnique. Intervention de l'EPFL à hauteur de 80% des frais d'études et de portage et 50% des travaux de dépollution.
- Les relations entre les Parcs et les EPF doivent être développées. Les EPF sont de plus en plus sollicités pour créer des fonds de compensation du foncier et aider à continuer l'aménagement de certains territoires.

IV. LES EXPÉRIENCES OPÉRATIONNELLES DE RESTAURATION ÉCOLOGIQUE

Par Lora Pirard, architecte chargée de mission urbanisme, aménagement et paysage au Parc naturel régional du Queyras.

Retours d'expériences : réaménager pour renaturer

- Quel est l'objectif de la renaturation ? Revenir à l'écosystème de référence, réaffecter vers un autre type de milieu ou réhabiliter avec des services écologiques différents de l'écosystème de référence.
- Quelques exemples de restauration écologique : Projets réalisés avec le conseil départemental et le CBNA (Conservatoire Botanique National Alpin).
  - Le col Agnel : L'objectif du projet était de réaliser une aire d'accueil pour canaliser la fréquentation touristique, éviter le stationnement sauvage et de définir un sentier et de créer des petites terrasses pour freiner l'érosion et restaurer les espaces qui ne sont plus utilisés. Méthodes utilisées : transfert de mottes (permet de garantir la reprise et la fonctionnalité écologique d'origine), collectes pour récupérer des semences locales, semis protégés avec de la toile coco.
  - Prairie pâturée de la Lauzière, située dans la réserve nationale de Ristolas Mont Viso. Sur les reposoirs à vaches, une espèce spécifique qui diminue la présence de biodiversité s'est installée. L'idée est de restaurer les prairies et d'intervenir sur les reposoirs à vache, de changer la gestion de l'alpage en réalisant de nouveaux semis locaux par scarification et étrépage.
  - Le col Izoard : site très dégradé suite aux fréquentations touristiques. L'objectif du projet est de canaliser les aires d'accueil, de rationaliser les flux et restaurer les parties dégradées en retrouvant la morphologie initiale du site en travaillant un plateau piéton pour limiter les flux et les croisements. Plusieurs méthodes ont été utilisées : transfert de mottes, remodelage du site à l'hydroseedeur, projection de graines dans un mélange hydraulique (colle naturelle), protection avec toile coco.

- Dans les 3 projets, le Parc a usé de ses partenariats avec le Conservatoire Botanique National Alpin et le Conseil Départemental pour rechercher des financements et apporter de l'aide aux projets en apportant son expertise technique, sa vision globale et faire de la sensibilisation sur le long terme.

V. LA MARQUE COLLECTIVE "VÉGÉTAL LOCAL"

Par Damien Provendier, animateur technique de la marque Végétal local
pour le réseau des Conservatoires botaniques nationaux

Définition et modalités d'utilisation de la marque

- Marque collective déposée à l'INPI en 2015. 11 régions d'origine sur le territoire métropolitain et régions en développement sur les DOM TOM. Propriété de l'Office Français de la biodiversité, animation par les Conservatoires botaniques nationaux, l'Afac Agroforesteries et Plante et Cité.
- La restauration écologique a pour objectif d'enrayer la perte de la biodiversité sauvage et locale.
- Enjeux de restauration de la biodiversité des espèces, des milieux et diversité génétique : pas de sélection sur des critères mais travail sur échantillonnage permettant les interactions et une adaptabilité aux changements.
- Fonctionnement : des producteurs ou collecteurs de graines vont demander à marquer des espèces (arbres, herbacés, flore indigène, toutes sortes d'espèces ubiquistes). Il faut respecter des règles pour obtenir la marque : collecte durable dans les milieux naturels des régions d'origine. Traçabilité et contrôle mis en place.
- Marque en pleine croissance grâce aux acteurs qui se l'approprient : La locomotive sont les arbres et arbustes pour l'agroforesterie mais petit à petit des pépinières d'élevage proposent des plans un peu plus grands. La demande croît rapidement chaque année avec la prise en compte du sujet de la restauration écologique et du Végétal local dans les politiques publiques. Usage des végétaux locaux propices aux plantations de haies, actions de renaturation, revégétalisation, génie écologique, fleurissement durable…
- Préparation en cours d'un guide sur la prescription pour accompagner la croissance de l'offre et la demande (mise à jour d'un guide disponible en ligne version 2017). Dialoguer pour faire évoluer les habitudes d'approvisionnement des entreprises
- Diversité des partenaires : projet LIFE WildBees, porté par plusieurs PNR de Nouvelle Aquitaine, projet avec le lycée Hortipôle d'Evreux, projet "Fleurs locales" en méditerranée (CEN Occitanie, Fab Lim), SCIC Végétal Nord-Est dans le Nord-Est créée par les collecteurs de graines avec des pépinières végétales locales et des utilisateurs (collectivités) qui adhèrent à la SCIC, …
- Prospectives liées au changement climatique : publication d'un article scientifique fin 2022 sur Végétal local et Solutions fondées sur la nature, en plus d'une bibliographie internationale suivie sur le sujet. Le parti pris de la restauration écologique est de renforcer la biodiversité existante et la résilience des écosystèmes avec des obligations de respecter la diversité génétique des populations végétales dans les règles de collecte et de production du référentiel technique de la marque Végétal local.
- Le réseau des correspondants de la marque Végétal local travaille sur la formation de collecteurs de graines et de pépiniéristes. Beaucoup d'actions sont menées à ce sujet en Saumurois et Pays de Loire en lien notamment avec le lycée du Fresne à Angers et la FRC. Se renseigner auprès de l'Afahc Pays de Loire (Olivier Clément, référent régional)
- Objectif : Ne pas se substituer à la filière horticole mais utiliser les palettes " Végétal local" en fonction des besoins et des vocations des projets.

VI. LA RENATURATION OPÉRÉE PAR LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL EN OUTRE MER

Par Alain Brondeau, délégué Outre-mer du Conservatoire du littoral.

Historique, méthode et résultats des démarches de renaturation

- La démarche paysagère s'est formalisée à partir de 1990, à travers la réalisation de photographies et d'ateliers de réflexions sur le rôle du conservatoire et la manière d'intervenir sur le paysage. Suite aux chantiers menés sur les propriétés foncières acquises dans un but paysager et/ou écologique, un guide pour capitaliser sur la méthode de prise en compte des paysages à l'échelle du site a été élaboré en 2010. Il existe également un panorama des

paysages du littoral. Plus récemment, Alain Freytet est devenu lauréat du grand prix du paysage, en particulier grâce à des travaux menés au cap Fréhel sur des terrains appartenant au conservatoire. Le conservatoire a recruté un paysagiste conseil de l'Etat, et souhaite mettre en place des formations. 1000 sites, tous ouverts au public, sont répartis sur tous les littoraux.

- Le conseil d'administration du littoral a adopté en 2017 des principes d'action sur le paysage : être au service du site et tendre vers la sobriété, accueillir le public et leur faire vivre une expérience sensible, donner priorité à la protection de la nature, partager le projet, cadrer les usages et l'ouverture au public, voir grand, voir loin et anticiper les changements à venir, être capable de gérer ce que l'on aménage.
- Missions du conservatoire :
  - Acheter des terrains sur le littoral et mise en place de plans de gestion quand les acquisitions permettent de constituer des sites cohérents. Les enjeux paysagers du site sont déterminants dans le choix des objectifs de gestion, à l'échelle des unités paysagères du littoral.
  - Mise en œuvre de projets d'aménagements : la prise en compte des paysages est déterminante dans la conception des projets. Ils n'hésitent pas à recourir à des paysagistes concepteurs.
  - Communication et capitalisation - Guide méthodologique sur le paysage réalisé par le conservatoire, "De la reconnaissance au projet, 2013" : identification des enjeux paysagers et traduction en termes de projet. Il aborde la démarche de partage, de construction collective du projet sur le terrain, en parcourant le site.
  - Déploiement et diffusion des outils : mise en place de formations testées sur le terrain.
- L'approche paysagère a beaucoup été utilisée dans le cadre du programme ADAPTO : programme d'adaptation au changement climatique. Des projets de territoires ont été menés sur une dizaine de sites. L'idée est d'essayer d'anticiper les effets du changement climatique sur un temps long. Partenariat avec les écoles de paysage.
- Les projets menés sur les sites du conservatoire du littoral ont beaucoup eu recours au schéma d'intentions paysagères d'Alain Freytet. Retour d'expériences téléchargeable sur le site du conservatoire du littoral.
- Exemple de mise en œuvre, Projet Ja-RIV en Guadeloupe. Comment le paysage peut-il être utilisé comme outil de médiation auprès des acteurs. Problématique : la forêt a perdu entre le quart et le tiers de sa surface en 10 ans suite à l'installation d'une zone industrielle. Lors de l'arrivée du conservatoire en 2010, l'idée est de reconquérir en désartificialisant certains secteurs. Un projet de sentier s'est vite imposé, pour surveiller l'arrière des industries dans un premier temps, la promenade et les déplacements des salariés dans un second temps. L'ensemble des éléments de ce projet se justifient entre eux. Plusieurs actions ont déjà été entreprises pour mener à bien le projet global : suppression de panneaux publicitaires sur le domaine public, renaturation d'une plateforme de stockage en espace naturel, suppression d'une station Total permettant la remise en eau d'un secteur où un pompage avait été mis en place. Allers-retours en permanence entre le projet et les contraintes.
- Le paysage est en interaction permanente avec le projet. travail évolutif de réaménagement. Le paysage devient un outil de médiation auprès des acteurs.

VII. TRAVAIL SUR LE RETROZONAGE AU PUY SAINT ANDRÉ DANS LES HAUTES ALPES

Par Pierre Leroy, Président du Pays du Grand Briançonnais, de Guillestrois, du Queyras et des Ecrins.

Comment le paysage devient un levier pour l'urbanisme réglementaire

- Les élus sont des soignants du territoire. La renaturation, c'est reprendre soin du territoire. Le PLU est un projet de territoire construit avec les citoyens au cours de 13 ateliers participatifs. La présence d'un bureau d'études pour expliquer les règles, les enjeux et structurer les débats a été importante. Le PLU a permis de faire des choix :
  - Perte de 10 ha constructibles sur la commune. A l'issue d'un travail pédagogique qui expliquait l'ajustement de la quantité d'espace constructible par les services de l'Etat, les habitants ont compris que la loi avait pour but de préserver le territoire. Ils ont réparti les 4 ha constructibles en 3 zones avant de réfléchir aux futurs lieux de vie sur maquettes (chemins, canaux, zones de rencontres, jardins partagés, …). La mairie a récupéré 42 ha puis 32 ha supplémentaires de biens vacants gratuitement. Ils ont permis de lancer des projets participatifs et groupés (habitats, vergers, jardins,...) Aujourd'hui, si le terrain n'est pas construit au bout de 10 ans, il revient à la zone agricole ou naturelle. Il faut dissocier spéculation foncière et constructibilité réelle des terres. C'est un nouvel usage du foncier à prendre en compte.
  - Pour éviter une nouvelle construction, un garage privé a été acheté sur la commune voisine pour y abriter les locaux techniques pour le déneigement.

- Réserve naturelle des Parcias : Initialement créée de manière défensive pour empêcher l'extension de la station de Serre-Chevalier. Une réserve naturelle régionale a vu le jour avec la LPO, la région et la commune. Sur cet espace naturel, tout le monde peut vivre et échanger pour mesurer l'empreinte écologique de chacun. L'objectif est de baisser ces empreintes en devenant responsable par la connaissance des impacts sur le sol et comprendre comment les limiter. Par exemple, certains skieurs se sont interdits des couloirs de descente car ils ont appris que certaines populations d'oiseaux nichent à cet endroit. Les offices du tourisme ont eu l'ordre de ne jamais parler de la réserve naturelle des Parcias. La fréquentation est restée stable sur le site. L'objectif était que les usagers puissent continuer à en bénéficier sans que l'impact soit trop important.

- L'autonomie énergétique des territoires est loin d'être acquise. Produire de l'énergie renouvelable a des impacts en termes de paysage et de biodiversité et donne naissance à des conflits. Les élus ont souhaité qu'il y ait un débat sur le grand briançonnais et la réflexion d'un avenir pour informer les habitants et co construire un projet territorial qui prenne en compte tous les enjeux d'énergie, d'eau, de foncier, de paysage, de biodiversité. Ce travail est en cours avec le CNRS, l'INRAE et l'INRIA.

Directeur de publication :
Eric Brua, Directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Conception et Animation :
Nicolas Sanaa, Aménagement du Territoire FPNRF
Fabien Hugault, Enseignement supérieur et Chartes FPNRF

Synthèse :
Elise Hernandez, Architecte D.E.

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
9, rue Christiani - 75018 Paris
Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78
info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS REGIONAUX,
www.parcs-naturels-regionaux.fr

Rejoignez - nous
sur les réseaux sociaux

fb.com/federationPNR

@FederationPNR

Parcs naturels régionaux de France

© SIRET : 184 849 005 00037